

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE TARN ET GARONNE

ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

L'annexe financière de la convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991, modifié par le décret n° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et l'arrêté du premier ministre du 23 mars 2012 .

I. Programme d'activités pour les trois ans à venir

Le C.D.A.D. 82, depuis sa création, s'est attaché à répondre à deux objectifs principaux. Une offre d'accès au droit variée et de proximité tenant compte des spécificités liées à un département rural au taux de précarité très important. Mais aussi des actions spécifiquement orientées vers les jeunes, tant dans son offre de droit généraliste que spécialisée. Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs dispositifs ont été développés.

- Activités déjà prévues pour l'année en cours 2023

1. L'accès au droit généraliste :

1.1 Le dispositif point-justice :

Le dispositif point-justice a pour objectif de permettre l'information du public de Tarn et Garonne sur leurs droits et obligations. Des permanences d'accueil physique et téléphonique sont proposées, au cours desquelles les personnes renseignées peuvent obtenir des informations juridiques neutres de toute nature, être orientées vers les structures et services administratifs adéquats, recevoir une aide à la démarche administrative et judiciaire tout en favorisant les modes amiables de règlement des litiges.

1.1.1 Les permanences point-justice assurées par les juristes du C.D.A.D. :

Dans le cadre de son offre de droit généraliste, le C.D.A.D. 82 déploie 26 point-justice dans 26 lieux différents ce qui permet une plus grande proximité avec le public compte tenu de la spécificité rurale du département. Afin d'être accessible à tous, des permanences ont lieu dans les locaux du TJ de Montauban, dans les Maisons Départementales des solidarités et les France services labélisées du Département.

1.1.1.1 Les permanences hors France services

Après avoir recensé les dispositifs existants et identifié les besoins des populations, le groupement a décidé de mettre en place un dispositif de permanence gratuite. Pour ce faire, il s'est donc attaché à prendre en compte les réalités géographiques, et sociologiques du département. Ainsi, le groupement assure non seulement des permanences dans ses locaux (au sein du TJ de Montauban), mais aussi en partenariat avec les services sociaux du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, dans les Maisons départementales des solidarités du Conseil départemental, soit 7 lieux de permanences différents. Ce partenariat permet ainsi, d'être au plus près des besoins d'une population rurale et souvent démunie.

1.1.1.2 Les permanences en France services

Dans le cadre de son engagement dans le réseau départemental France services, le C.D.A.D. assure des permanences d'information juridique, dans les locaux de 3 France services labélisées :

- FS de Lafrançaise portée par la Communauté de communes
- FS de Labastide Saint-Pierre portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne
- FS Montauban Plaisir portée par l'association Montauban Services

Le groupement a aussi mis en place des permanences téléphoniques au bénéfice des usagers de 17 France services dont 2 déploient des antennes délocalisées, soit 19 lieux de permanence distincts :

- Beaumont de Lomagne (portée par la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise)
- Bourg de visa (portée par la Mairie de Bourg de visa)
- Castelsarrasin (France Services portée par la sous-préfecture de Castelsarrasin)
- Caussade (portée par la Communauté de communes Quercy-Caussadais)
- Caylus (portée par la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron)
- Grisolles (portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne-antenne de la FS de Labastide Saint-Pierre)
- Lauzerte (portée par l'association Quercy Pays de Serres)
- La Ville Dieu du Temple (portée par La Poste)
- Mobile départementale (portée par le Conseil Départemental du Tarn et Garonne)
- Moissac Confluences (itinérante portée par la MSA)
- Monclar de Quercy (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron-antenne de la FS de Nègrepelisse)
- Montaigu de Quercy (portée par la mairie de Montaigu de Quercy)
- Montpezat de Quercy (portée par La Poste)
- Nègrepelisse (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron)
- Saint Antonin Noble Val (portée par la Communauté de communes de Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron)
- Saint-Nicolas de la Grave (portée par la commune de Saint-Nicolas de la Grave)
- Villebrumier (portée par La Poste).

Au 1^{er} mars 2023, le département compte 23 France services labélisées et un point justice est déployé dans 22 structures.

1.1.2 De permanences de consultations des auxiliaires de justice

Pour permettre aux personnes de recevoir des conseils sur leur situation juridique, des consultations d'avocats et de notaires ont lieu dans les locaux du C.D.A.D. (à raison de deux demi-journées par mois pour le PJ avocat et une pour le PJ notaire).

Des bons de consultation gratuite en étude sont à disposition des usagers, afin de consultation par les Commissaires de justice du département.

1.1.3 Partenariats à l'appui du dispositif

Afin d'une plus grande proximité avec la population la plus démunie le C.D.A.D. développe un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux institutionnels et associatifs du département.

1.2 L'accès au droit des jeunes

Depuis sa création, le C.D.A.D. développe des actions d'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté à destination des jeunes. Ces actions sont déployées en partenariat avec la délégation départementale de l'Inspection d'Académie, mais aussi avec des associations engagées auprès des jeunes dans le département et les services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

Le groupement tend à sceller des partenariats pérennes avec les établissements scolaires qui le souhaitent, dans le respect du projet pédagogique de l'établissement mais aussi des programmes scolaires. C'est ainsi que depuis deux années consécutives, le groupement déploie plusieurs actions au bénéfice des élèves de plusieurs classes de la MFR SUD AGROMAT d'Escatalens.

Le C.D.A.D. participe au Forum départemental des droits de l'enfant porté par l'association les Francas de Tarn et Garonne.

Dans le cadre de Son engagement dans le réseau départemental « Valeurs de la République et Laïcité » le groupement déploie des ateliers de sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité, sous forme d'un jeu de l'oie auprès des jeunes, notamment lors des journées annuelles d'accompagnement à la majorité organisées par le service de l'A.S.E.

2. L'accès au droit spécialisé :

Plusieurs dispositifs développés par le GIP permettent une offre de droit spécialisée à destination des personnes en situation précaire.

2.1 Les point-justice spécialisés

2.1.1 Le point-justice pénitentiaire

Le point-justice pénitentiaire est un dispositif de permanence juridique à destination des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Beausoleil de Montauban. Le dispositif est la résultante d'une convention de partenariat que le groupement a conclu avec l'Administration pénitentiaire et le Service d'insertion et de probation de Tarn et Garonne.

2.1.2 Les point-justice à destination des personnes démunies des quartiers prioritaires

Le département du Tarn et Garonne compte 3 quartiers définis au niveau national comme prioritaires au titre des programmes de la politique de la ville. Le groupement déploie des permanences point-justice dans chacun de ces 3 quartiers prioritaires :

- dans les locaux de la MDS de Moissac (Quartier prioritaire Moissac-Sarlac) ;
- dans les locaux de la France services Montauban – Cœur de ville (Quartier prioritaire Montauban-Cœur de ville) ;
- dans les locaux de la France services Montauban-Monplaisir (Quartier prioritaire Montauban-Médiathèque-Chambord).

Ces permanences sont réservées à l'usage exclusif des usagers de ces structures et résidant en quartier prioritaire.

2.1.3 Partenariats à l'appui des dispositifs

Le C.D.A.D. a conclu une convention de partenariat avec l'association « Les Restaurants du cœur » afin de cibler un public dans une situation de grande précarité. Il est le référent en matière d'accès au droit des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire délivrée par l'association.

Le C.D.A.D. participe au Point conseil budget porté par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne en partenariat avec la banque de France. Ce dispositif labélisé en 2020 est à destination de personnes en situation de surendettement ou ayant des problématiques de frais bancaires. Le C.D.A.D. 82 délivre une information juridique aux usagers du dispositif, en relai avec les bénévoles.

Le C.D.A.D. participe de façon active au dispositif développé dans le département dans le cadre de la politique publique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales. Un partenariat existe entre les coordinatrices du dispositif et le groupement. Il s'agit en l'espèce pour le C.D.A.D. conjointement avec les coordinatrices VIF de prévoir des rendez-vous spécifiques, adaptés à chaque situation, afin de trouver la réponse judiciaire la mieux adaptée cela en tenant compte de la volonté de la victime.

Dans le prolongement de ce partenariat, scellé avec les coordinatrices VIF du département et afin de mieux prendre en charge ces victimes, le C.D.A.D. participe à un groupe d'analyse de pratique professionnelle « violence et séparation » animé par un psychologue.

2.2 L'accès au droit des jeunes : Forum prévention et la caravane du casier judiciaire

Dans un objectif de prévention primaire de la délinquance, le CDAD participe aux deux journées du « Forum prévention » porté par le Pôle jeunesse de la ville de Montauban. Le groupement anime un atelier au profit des élèves des Lycées Michelet et Bourdelle de Montauban. Cet atelier est une présentation, des principes directeurs de la responsabilité en droit, du casier judiciaire, de ses bulletins, des condamnations qui peuvent y être inscrites, de la durée de l'inscription et des modalités d'effacement. L'intervention met l'accent sur les conséquences professionnelles d'une telle inscription.

3. Des actions de formation et de communication et de promotion de l'accès au droit :

3.1 Formation des agents France services

Le C.D.A.D. 82 assure la formation de tous les agents des France services labélisées du département, en matière d'accès au droit et à la justice. En outre, il proposera une demi-journée de formation à la saisie en ligne des demandes d'aide juridictionnelle, à l'ensemble des agents du réseau départemental France services au cours du premier semestre 2023 en concertation avec l'animateur départemental France services.

3.2 Formation aux valeurs de la République et à la Laïcité

La Secrétaire générale du C.D.A.D. a été habilitée au niveau départemental dans le cadre du plan national gouvernemental Valeurs de la République et Laïcité et a intégré le réseau départemental de formateurs depuis le mois de septembre 2022. A ce titre elle anime et organise des sessions de formation auprès des personnels du secteur public et associatif en contact avec le public et ainsi les sensibilise à la problématique.

Pour l'année 2023, au nom du groupement elle animera 3 sessions de formation de 2 jours chacune au profit des agents de la Communauté d'agglomération du Grand Montauban et de la ville de Castelsarrasin.

3.3 Ateliers VRL dans les centres sociaux de la ville de Montauban

Dans le cadre de son partenariat avec les centres sociaux de la ville de Montauban, le C.D.A.D. mobilisera les usagères des quatre centres sociaux de la ville de Montauban, aux valeurs de la République et à la laïcité. A cet effet, à la fin du premier semestre 2023, le personnel du GIP, animera quatre ateliers « Valeur de la République et Laïcité » au bénéfice des usagères :

- du Centre social de Le comète
- du Centre social de Beausoleil
- du Centre social Issanchou
- de l'Espace de vie sociale cœur de ville.

3.4 Formation aux violences intrafamiliales

Le C.D.A.D. dans le cadre de son engagement dans la lutte contre les violences au sein du couple, clôturera en 2023, ses ateliers d'échanges et de sensibilisation à ce phénomène, au profit des professionnels du droit et de la justice mais aussi des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine. Pour cette session 2023, les intervenants se pencheront sur la problématique des enfants exposés à la violence.

3.5 Nuit du Droit

Le C.D.A.D. participera à l'organisation des actions qui seront déployées au le Tribunal judiciaire de Montauban lors de la Nuit du droit 2023.

➤ Programme prévisionnel d'activité pour l'année 2024

1. L'accès au droit généraliste :

1.1 Le dispositif point-justice :

Le dispositif point-justice a pour objectif de permettre l'information du public de Tarn et Garonne sur leurs droits et obligations. Des permanences d'accueil physique et téléphonique sont proposées, au cours desquelles les personnes renseignées peuvent obtenir des informations juridiques neutres de toute nature, être orientées vers les structures et services administratifs adéquats, recevoir une aide à la démarche administrative et judiciaire tout en favorisant les modes amiables de règlement des litiges.

1.1.1 Les permanences point-justice assurées par les juristes du C.D.A.D. :

Dans le cadre de son offre de droit généraliste, le C.D.A.D. 82 déploie 26 point-justice dans 26 lieux différents ce qui permet une plus grande proximité avec le public compte tenu de la spécificité rurale du département. Afin d'être accessible à tous, des permanences ont lieu dans les locaux du TJ de Montauban, dans les Maisons Départementales des solidarités et les France services labélisées du Département.

1.1.1.1 Les permanences hors France services

Après avoir recensé les dispositifs existants et identifié les besoins des populations, le groupement a décidé de mettre en place un dispositif de permanence gratuite. Pour ce faire, il s'est donc attaché à prendre en compte les réalités géographiques, et sociologiques du département. Ainsi, le groupement assure non seulement des permanences dans ses locaux (au sein du TJ de Montauban), mais aussi en partenariat avec les services sociaux du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, dans les Maisons départementales des solidarités du Conseil départemental, soit 7 lieux de permanences différents. Ce partenariat permet ainsi, d'être au plus près des besoins d'une population rurale et souvent démunie.

1.1.1.2 Les permanences en France services

Dans le cadre de son engagement dans le réseau départemental France services, le C.D.A.D. assure des permanences d'information juridique, dans les locaux de 3 France services labélisées :

- FS de Lafrançaise portée par la Communauté de communes
- FS de Labastide Saint-Pierre portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne
- FS Montauban Plaisir portée par l'association Montauban Services

Le groupement a aussi mis en place des permanences téléphoniques au bénéfice des usagers de 17 France services dont 2 déploient des antennes délocalisées, soit 19 lieux de permanence distincts :

- Beaumont de Lomagne (portée par la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise)
- Bourg de visa (portée par la Mairie de Bourg de visa)
- Castelsarrasin (France Services portée par la sous-préfecture de Castelsarrasin)

- Caussade (portée par la Communauté de communes Quercy-Caussadais)
- Caylus (portée par la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron)
- Grisolles (portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne-antenne de la FS de Labastide Saint-Pierre)
- Lauzerte (portée par l'association Quercy Pays de Serres)
- La Ville Dieu du Temple (portée par La Poste)
- Mobile départementale (portée par le Conseil Départemental du Tarn et Garonne)
- Moissac Confluences (itinérante portée par la MSA)
- Monclar de Quercy (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron-antenne de la FS de Nègrepelisse)
- Montaigu de Quercy (portée par la mairie de Montaigu de Quercy)
- Montpezat de Quercy (portée par La Poste)
- Nègrepelisse (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron)
- Saint Antonin Noble Val (portée par la Communauté de communes de Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron)
- Saint-Nicolas de la Grave (portée par la commune de Saint-Nicolas de la Grave)
- Villebrumier (portée par La Poste).

Le C.D.A.D.82 entend poursuivre le déploiement de nouveau point-justice dans chaque structure qui sera labélisée.

1.1.2 De permanences de consultations des auxiliaires de justice

Pour permettre aux personnes de recevoir des conseils sur leur situation juridique, des consultations d'avocats et de notaires ont lieu dans les locaux du C.D.A.D. (à raison de deux demi-journées par mois pour le PJ avocat et une pour le PJ notaire).

Des bons de consultation gratuite en étude sont à disposition des usagers, afin de consultation par les Commissaires de justice du département.

1.1.3 Partenariats à l'appui du dispositif

Afin d'une plus grande proximité avec la population la plus démunie le C.D.A.D. développe un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux institutionnels et associatifs du département.

1.2 L'accès au droit des jeunes

Depuis sa création, le C.D.A.D. développe des actions d'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté à destination des jeunes. Ces actions sont déployées en partenariat avec la délégation départementale de l'Inspection d'Académie, mais aussi avec des associations engagées auprès des jeunes dans le département et les services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

Le groupement tend à sceller des partenariats pérennes avec les établissements scolaires qui le souhaitent, dans le respect du projet pédagogique de l'établissement mais aussi des programmes scolaires. C'est ainsi que le groupement déploie plusieurs actions au bénéfice des élèves de plusieurs classes de la MFR SUD AGROMAT d'Escatalens.

Le C.D.A.D. participe au Forum départemental des droits de l'enfant porté par l'association les Francas de Tarn et Garonne.

Dans le cadre de Son engagement dans le réseau départemental « Valeurs de la République et Laïcité » le groupement déploie des ateliers de sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité, sous forme d'un jeu de l'oie auprès des jeunes, notamment lors des journées annuelles d'accompagnement à la majorité organisées par le service de l'A.S.E.

2. L'accès au droit spécialisé :

Plusieurs dispositifs développés par le GIP permettent une offre de droit spécialisée à destination des personnes en situation précaire.

2.1 Les point-justice spécialisés

2.1.1 Le point-justice pénitentiaire

Le point-justice pénitentiaire est un dispositif de permanence juridique à destination des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Beausoleil de Montauban. Le dispositif est la résultante d'une convention de partenariat que le groupement a conclu avec l'Administration pénitentiaire et le Service d'insertion et de probation de Tarn et Garonne.

2.1.2 Les point-justice à destination des personnes démunies des quartiers prioritaires

Le département du Tarn et Garonne compte 3 quartiers définis au niveau national comme prioritaires au titre des programmes de la politique de la ville. Le groupement déploie des permanences point-justice dans chacun de ces 3 quartiers prioritaires :

- dans les locaux de la MDS de Moissac (Quartier prioritaire Moissac-Sarlac) ;
- dans les locaux de la France services Montauban – Cœur de ville (Quartier prioritaire Montauban-Cœur de ville) ;
- dans les locaux de la France services Montauban-Monplaisir (Quartier prioritaire Montauban-Médiathèque-Chambord).

Ces permanences sont réservées à l'usage exclusif des usagers de ces structures et résidant en quartier prioritaire.

2.1.3 Partenariats à l'appui des dispositifs

Le C.D.A.D. a conclu une convention de partenariat avec l'association « Les Restaurants du cœur » afin de cibler un public dans une situation de grande précarité. Il est le référent en matière d'accès au droit des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire délivrée par l'association.

Le C.D.A.D. participe au Point conseil budget porté par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne en partenariat avec la banque de France. Ce dispositif labélisé en 2020 est à destination de personnes en situation de surendettement ou ayant des problématiques de frais bancaires. Le C.D.A.D. 82 délivre une information juridique aux usagers du dispositif, en relai avec les bénévoles.

Le C.D.A.D. participe de façon active au dispositif développé dans le département dans le cadre de la politique publique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et

conjugales. Un partenariat existe entre les coordinatrices du dispositif et le groupement. Il s'agit en l'espèce pour le C.D.A.D. conjointement avec les coordinatrices VIF de prévoir des rendez-vous spécifiques, adaptés à chaque situation, afin de trouver la réponse judiciaire la mieux adaptée cela en tenant compte de la volonté de la victime.

Dans le prolongement de ce partenariat, scellé avec les coordinatrices VIF du département et afin de mieux prendre en charge ces victimes, le C.D.A.D. participe à un groupe d'analyse de pratique professionnelle « violence et séparation » animé par un psychologue.

2.2 L'accès au droit des jeunes : Forum prévention et la caravane du casier judiciaire

Dans un objectif de prévention primaire de la délinquance, le C.D.A.D. participe aux deux journées du « Forum prévention » porté par le Pôle jeunesse de la ville de Montauban. Le groupement anime un atelier au profit des élèves des Lycées Michelet et Bourdelle de Montauban. Cet atelier est une présentation, des principes directeurs de la responsabilité en droit, du casier judiciaire, de ses bulletins, des condamnations qui peuvent y être inscrites, de la durée de l'inscription et des modalités d'effacement. L'intervention met l'accent sur les conséquences professionnelles d'une telle inscription.

3. Des actions de formation et de communication et de promotion de l'accès au droit :

3.1 Formation des agents France services

Le C.D.A.D. 82 assure la formation de tous les agents des France services labélisées du département, en matière d'accès au droit et à la justice.

3.2 Formation aux valeurs de la République et à la Laïcité

La Secrétaire générale du C.D.A.D. a été habilitée au niveau départemental dans le cadre du plan national gouvernemental Valeurs de la République et Laïcité et a intégré le réseau départemental de formateurs depuis le mois de septembre 2022. A ce titre elle anime et organise des sessions de formation auprès des personnels du secteur public et associatif en contact avec le public et ainsi les sensibilise à la problématique.

3.3 Journées Olympe de Gouges 2024

Le C.D.A.D.82 en association avec les Centres sociaux de la ville de Montauban, participera aux « Journées Olympe de Gouges 2024 ». Chaque année, depuis 2006, à l'initiative de la ville des manifestations sont organisées dans l'objectif de mettre en valeur la figure d'Olympe de Gouges, ses idées et prises de position. La thématique retenue pour l'année 2024 est la liberté. A cette occasion le C.D.A.D. animera des ateliers participatifs dans les centres sociaux de la ville. L'objectif est de sensibiliser les usagères aux droits et libertés fondamentales en prenant pour support la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges et plus particulièrement les articles relatifs à la liberté de conscience et les libertés qui en découlent.

Une journée de restitution réunissant l'ensemble des usagères ayant participées à un atelier participatif, sera organisée au Palais de justice, le 8 mars 2024.

3.4 Nuit du Droit

Le C.D.A.D. participera à l'organisation des actions qui seront déployées au le Tribunal judiciaire de Montauban lors de la Nuit du droit 2024.

- Programme prévisionnel d'activité pour l'année 2025

1. L'accès au droit généraliste :

1.1 Le dispositif point-justice :

Le dispositif point-justice a pour objectif de permettre l'information du public de Tarn et Garonne sur leurs droits et obligations. Des permanences d'accueil physique et téléphonique sont proposées, au cours desquelles les personnes renseignées peuvent obtenir des informations juridiques neutres de toute nature, être orientées vers les structures et services administratifs adéquats, recevoir une aide à la démarche administrative et judiciaire tout en favorisant les modes amiables de règlement des litiges.

1.1.1 Les permanences point-justice assurées par les juristes du C.D.A.D. :

Dans le cadre de son offre de droit généraliste, le C.D.A.D. 82 déploie 26 point-justice dans 26 lieux différents ce qui permet une plus grande proximité avec le public compte tenu de la spécificité rurale du département. Afin d'être accessible à tous, des permanences ont lieu dans les locaux du TJ de Montauban, dans les Maisons Départementales des solidarités et les France services labélisées du Département.

1.1.1.1 Les permanences hors France services

Après avoir recensé les dispositifs existants et identifié les besoins des populations, le groupement a décidé de mettre en place un dispositif de permanence gratuite. Pour ce faire, il s'est donc attaché à prendre en compte les réalités géographiques, et sociologiques du département. Ainsi, le groupement assure non seulement des permanences dans ses locaux (au sein du TJ de Montauban), mais aussi en partenariat avec les services sociaux du Conseil Départemental de Tarn et Garonne, dans les Maisons départementales des solidarités du Conseil départemental, soit 7 lieux de permanences différents. Ce partenariat permet ainsi, d'être au plus près des besoins d'une population rurale et souvent démunie.

1.1.1.2 Les permanences en France services

Dans le cadre de son engagement dans le réseau départemental France services, le C.D.A.D. assure des permanences d'information juridique, dans les locaux de 3 France services labélisées :

- FS de Lafrançaise portée par la Communauté de communes
- FS de Labastide Saint-Pierre portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne
- FS Montauban Plaisir portée par l'association Montauban Services

Le groupement a aussi mis en place des permanences téléphoniques au bénéfice des usagers de 17 France services dont 2 déploient des antennes délocalisées, soit 19 lieux de permanence distincts :

- Beaumont de Lomagne (portée par la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise)
- Bourg de visa (portée par la Mairie de Bourg de visa)
- Castelsarrasin (France Services portée par la sous-préfecture de Castelsarrasin)
- Caussade (portée par la Communauté de communes Quercy-Caussadais)
- Caylus (portée par la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron)
- Grisolles (portée par la Communauté de communes Grand sud Tarn et Garonne-antenne de la FS de Labastide Saint-Pierre)
- Lauzerte (portée par l'association Quercy Pays de Serres)
- La Ville Dieu du Temple (portée par La Poste)
- Mobile départementale (portée par le Conseil Départemental du Tarn et Garonne)
- Moissac Confluences (itinérante portée par la MSA)
- Monclar de Quercy (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron-antenne de la FS de Nègrepelisse)
- Montaigu de Quercy (portée par la mairie de Montaigu de Quercy)
- Montpezat de Quercy (portée par La Poste)
- Nègrepelisse (portée par la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron)
- Saint Antonin Noble Val (portée par la Communauté de communes de Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron)
- Saint-Nicolas de la Grave (portée par la commune de Saint-Nicolas de la Grave)
- Villebrumier (portée par La Poste).

Le C.D.A.D.82 entend poursuivre le déploiement de nouveau point-justice dans chaque structure qui sera labélisée.

1.1.2 De permanences de consultations des auxiliaires de justice

Pour permettre aux personnes de recevoir des conseils sur leur situation juridique, des consultations d'avocats et de notaires ont lieu dans les locaux du C.D.A.D. (à raison de deux demi-journées par mois pour le PJ avocat et une pour le PJ notaire).

Des bons de consultation gratuite en étude sont à disposition des usagers, afin de consultation par les Commissaires de justice du département.

1.1.3 Partenariats à l'appui du dispositif

Afin d'une plus grande proximité avec la population la plus démunie le C.D.A.D. développe un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux institutionnels et associatifs du département.

1.2 L'accès au droit des jeunes

Depuis sa création, le C.D.A.D. développe des actions d'accès au droit, à la justice et à la citoyenneté à destination des jeunes. Ces actions sont déployées en partenariat avec la délégation

départementale de l'Inspection d'Académie, mais aussi avec des associations engagées auprès des jeunes dans le département et les services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental.

Le groupement tend à sceller des partenariats pérennes avec les établissements scolaires qui le souhaitent, dans le respect du projet pédagogique de l'établissement mais aussi des programmes scolaires. C'est ainsi que le groupement déploie plusieurs actions au bénéfice des élèves de plusieurs classes de la MFR SUD AGROMAT d'Escatalens.

Le C.D.A.D. participe au Forum départemental des droits de l'enfant porté par l'association les Francas de Tarn et Garonne.

Dans le cadre de Son engagement dans le réseau départemental « Valeurs de la République et Laïcité » le groupement déploie des ateliers de sensibilisation aux valeurs de la République et à la laïcité, sous forme d'un jeu de l'oie auprès des jeunes, notamment lors des journées annuelles d'accompagnement à la majorité organisées par le service de l'A.S.E.

2. L'accès au droit spécialisé :

Plusieurs dispositifs développés par le GIP permettent une offre de droit spécialisée à destination des personnes en situation précaire.

2.1 Les point-justice spécialisés

2.1.1 Le point-justice pénitentiaire

Le point-justice pénitentiaire est un dispositif de permanence juridique à destination des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Beausoleil de Montauban. Le dispositif est la résultante d'une convention de partenariat que le groupement a conclu avec l'Administration pénitentiaire et le Service d'insertion et de probation de Tarn et Garonne.

2.1.2 Les point-justice à destination des personnes démunies des quartiers prioritaires

Le département du Tarn et Garonne compte 3 quartiers définis au niveau national comme prioritaires au titre des programmes de la politique de la ville. Le groupement déploie des permanences point-justice dans chacun de ces 3 quartiers prioritaires :

- dans les locaux de la MDS de Moissac (Quartier prioritaire Moissac-Sarlac) ;
- dans les locaux de la France services Montauban – Cœur de ville (Quartier prioritaire Montauban-Cœur de ville) ;
- dans les locaux de la France services Montauban-Monplaisir (Quartier prioritaire Montauban-Médiathèque-Chambord).

Ces permanences sont réservées à l'usage exclusif des usagers de ces structures et résidant en quartier prioritaire.

2.1.3 Partenariats à l'appui des dispositifs

Le C.D.A.D. a conclu une convention de partenariat avec l'association « Les Restaurants du cœur » afin de cibler un public dans une situation de grande précarité. Il est le référent en matière d'accès au droit des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire délivrée par l'association.

Le C.D.A.D. participe au Point conseil budget porté par le Conseil Départemental de Tarn et Garonne en partenariat avec la banque de France. Ce dispositif labélisé en 2020 est à destination de personnes en situation de surendettement ou ayant des problématiques de frais bancaires. Le C.D.A.D. 82 délivre une information juridique aux usagers du dispositif, en relai avec les bénévoles.

Le C.D.A.D. participe de façon active au dispositif développé dans le département dans le cadre de la politique publique de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales. Un partenariat existe entre les coordinatrices du dispositif et le groupement. Il s'agit en l'espèce pour le C.D.A.D. conjointement avec les coordinatrices VIF de prévoir des rendez-vous spécifiques, adaptés à chaque situation, afin de trouver la réponse judiciaire la mieux adaptée cela en tenant compte de la volonté de la victime.

Dans le prolongement de ce partenariat, scellé avec les coordinatrices VIF du département et afin de mieux prendre en charge ces victimes, le C.D.A.D. participe à un groupe d'analyse de pratique professionnelle « violence et séparation » animé par un psychologue.

2.2 L'accès au droit des jeunes : Forum prévention et la caravane du casier judiciaire

Dans un objectif de prévention primaire de la délinquance, le C.D.A.D. participe aux deux journées du « Forum prévention » porté par le Pôle jeunesse de la ville de Montauban. Le groupement anime un atelier au profit des élèves des Lycées Michelet et Bourdelle de Montauban. Cet atelier est une présentation, des principes directeurs de la responsabilité en droit, du casier judiciaire, de ses bulletins, des condamnations qui peuvent y être inscrites, de la durée de l'inscription et des modalités d'effacement. L'intervention met l'accent sur les conséquences professionnelles d'une telle inscription.

3. Des actions de formation et de communication et de promotion de l'accès au droit :

3.1 Formation des agents France services

Le C.D.A.D. 82 assure la formation de tous les agents des France services labélisées du département, en matière d'accès au droit et à la justice.

3.2 Formation aux valeurs de la République et à la Laïcité

La Secrétaire générale du C.D.A.D. a été habilitée au niveau départemental dans le cadre du plan national gouvernemental Valeurs de la République et Laïcité et a intégré le réseau départemental de formateurs depuis le mois de septembre 2022. A ce titre elle anime et organise des sessions de formation auprès des personnels du secteur public et associatif en contact avec le public et ainsi les sensibilise à la problématique.

3.3 Nuit du Droit

Le C.D.A.D. participera à l'organisation des actions qui seront déployées au le Tribunal judiciaire de Montauban lors de la Nuit du droit 2025.

II-a)- APPORTS FINANCIERS PREVISIONNELS EN NUMERAIRE OU EN NATURE DES MEMBRES DE DROIT DU GROUPEMENT POUR LES 3 ANS A VENIR

➤ Année 2023

ETAT	
Ministère de la justice	
Participation financière :	Subvention d'un montant de 49 000 €
Participation en nature :	-Mise à disposition de locaux évaluée à : 5800 € -Mise à disposition de deux assistants de justice : -Permanence PJ (110h/mois) : 15892 € -Action collective (10h/mois) : 1442 € -Frais de fonctionnement : 4000 € -Véhicule de la juridiction : 3000 € -Participation des magistrats aux actions collectives d'accès au droit du GIP 1200 €
Préfecture DDESTPP	
Sous réserve de l'éligibilité des programmes et de la disponibilité des crédits	
Participation financière :	Subvention de 9 000 €
Participation au titre des QP	Subvention de 5000 €
Participation au titre du FIPD	Subvention de 4000 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE	
Participation financière :	Subvention de 9000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de locaux et de personnel dans 6 Maisons départementale des solidarités du département pour la tenue des permanences point-justice : 7000 €

ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN ET GARONNE	
Participation financière :	Subvention de 1500 €
Participation en nature :	

BARREAU DE TARN ET GARONNE									
Participation financière :									
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations en cabinet</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Participation aux actions du GIP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3UV x 3</td> <td style="text-align: right;">1000 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de</td> <td style="text-align: right;">6400 €</td> </tr> </table>	Consultations en cabinet	5400 €	Participation aux actions du GIP		3UV x 3	1000 €	Soit un total de	6400 €
Consultations en cabinet	5400 €								
Participation aux actions du GIP									
3UV x 3	1000 €								
Soit un total de	6400 €								

CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE					
Participation financière :	Subvention 1000 €				
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles		Bon de consultation en étude	5400 €
Consultations annuelles					
Bon de consultation en étude	5400 €				

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE TOULOUSE							
Participation financière :							
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles au TJ</td> <td style="text-align: right;">3250 €</td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td style="text-align: right;">8650 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles au TJ	3250 €	Bon de consultation en étude	5400 €	Soit un total de :	8650 €
Consultations annuelles au TJ	3250 €						
Bon de consultation en étude	5400 €						
Soit un total de :	8650 €						

ASSOCIATION UDAF			
Participation financière :			
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF</td> <td style="text-align: right;">1600 €</td> </tr> </table>	Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €
Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €		

ASSOCIATION FRANCE-VICTIMES 82 - AVIR					
Participation financière :					
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1500 €</td> </tr> </table>	Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales			1500 €
Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales					
	1500 €				

➤ Année 2024

ETAT		
Ministère de la justice		
Participation financière :	Subvention d'un montant de	49 000 €
Participation en nature :	-Mise à disposition de locaux évaluée à :	5800 €
	-Mise à disposition de deux assistants de justice :	
	-Permanence PJ (110h/mois) :	15892 €
	-Action collective (10h/mois) :	1442 €
	-Frais de fonctionnement :	4000 €
	-Véhicule de la juridiction :	3000 €
	-Participation des magistrats aux actions collectives d'accès au droit du GIP	1200 €
Préfecture DDESTPP		
Sous réserve de l'éligibilité des programmes et de la disponibilité des crédits		
Participation financière :	Subvention de	9 000 €
Participation au titre des QP	Subvention de	5000 €
Participation au titre du FIPD	Subvention de	4000 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE		
Participation financière :	Subvention de	9000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de locaux et de personnel dans 6 Maisons départementale des solidarités du département pour la tenue des permanences point-justice :	7000 €

ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN ET GARONNE		
Participation financière :	Subvention de	1500 €
Participation en nature :		

BARREAU DE TARN ET GARONNE									
Participation financière :									
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations en cabinet</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Participation aux actions du GIP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3UV x 3</td> <td style="text-align: right;">1000 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de</td> <td style="text-align: right;">6400 €</td> </tr> </table>	Consultations en cabinet	5400 €	Participation aux actions du GIP		3UV x 3	1000 €	Soit un total de	6400 €
Consultations en cabinet	5400 €								
Participation aux actions du GIP									
3UV x 3	1000 €								
Soit un total de	6400 €								

CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE					
Participation financière :	Subvention 1000 €				
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles		Bon de consultation en étude	5400 €
Consultations annuelles					
Bon de consultation en étude	5400 €				

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE TOULOUSE							
Participation financière :							
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles au TJ</td> <td style="text-align: right;">3250 €</td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td style="text-align: right;">8650 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles au TJ	3250 €	Bon de consultation en étude	5400 €	Soit un total de :	8650 €
Consultations annuelles au TJ	3250 €						
Bon de consultation en étude	5400 €						
Soit un total de :	8650 €						

ASSOCIATION UDAF			
Participation financière :			
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF</td> <td style="text-align: right;">1600 €</td> </tr> </table>	Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €
Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €		

ASSOCIATION FRANCE-VICTIMES 82 - AVIR					
Participation financière :					
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1500 €</td> </tr> </table>	Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales			1500 €
Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales					
	1500 €				

➤ Année 2025

ETAT		
Ministère de la justice		
Participation financière :	Subvention d'un montant de	49 000 €
Participation en nature :	-Mise à disposition de locaux évaluée à :	5800 €
	-Mise à disposition de deux assistants de justice :	
	-Permanence PJ (110h/mois) :	15892 €
	-Action collective (10h/mois) :	1442 €
	-Frais de fonctionnement :	4000 €
	-Véhicule de la juridiction :	3000 €
	-Participation des magistrats aux actions collectives d'accès au droit du GIP	1200 €
Préfecture DDESTPP		
Sous réserve de l'éligibilité des programmes et de la disponibilité des crédits		
Participation financière :	Subvention de	9 000 €
Participation au titre des QP	Subvention de	5000 €
Participation au titre du FIPD	Subvention de	4000 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE		
Participation financière :	Subvention de	9000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de locaux et de personnel dans 6 Maisons départementale des solidarités du département pour la tenue des permanences point-justice :	7000 €

ASSOCIATION DES MAIRES DE TARN ET GARONNE		
Participation financière :	Subvention de	1500 €
Participation en nature :		

BARREAU DE TARN ET GARONNE									
Participation financière :									
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations en cabinet</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Participation aux actions du GIP</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3UV x 3</td> <td style="text-align: right;">1000 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de</td> <td style="text-align: right;">6400 €</td> </tr> </table>	Consultations en cabinet	5400 €	Participation aux actions du GIP		3UV x 3	1000 €	Soit un total de	6400 €
Consultations en cabinet	5400 €								
Participation aux actions du GIP									
3UV x 3	1000 €								
Soit un total de	6400 €								

CHAMBRE REGIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE					
Participation financière :	Subvention 1000 €				
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles		Bon de consultation en étude	5400 €
Consultations annuelles					
Bon de consultation en étude	5400 €				

CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE TOULOUSE							
Participation financière :							
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Consultations annuelles au TJ</td> <td style="text-align: right;">3250 €</td> </tr> <tr> <td>Bon de consultation en étude</td> <td style="text-align: right;">5400 €</td> </tr> <tr> <td>Soit un total de :</td> <td style="text-align: right;">8650 €</td> </tr> </table>	Consultations annuelles au TJ	3250 €	Bon de consultation en étude	5400 €	Soit un total de :	8650 €
Consultations annuelles au TJ	3250 €						
Bon de consultation en étude	5400 €						
Soit un total de :	8650 €						

ASSOCIATION UDAF			
Participation financière :			
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF</td> <td style="text-align: right;">1600 €</td> </tr> </table>	Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €
Financement GAP violence, mise à disposition de personnel point-justice VIF	1600 €		

ASSOCIATION FRANCE-VICTIMES 82 - AVIR					
Participation financière :					
Participation en nature :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">1500 €</td> </tr> </table>	Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales			1500 €
Mise à disposition de personnels pour la réalisation de permanences victimes d'infractions pénales					
	1500 €				

II-b)- APPORTS FINANCIERS PREVISIONNELS EN NUMERAIRE OU EN NATURE DES MEMBRES ASSOCIES (AUTRES QUE LES MEMBRES DE DROIT)

➤ Année 2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN	
Participation financière :	Subvention de 5000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de personnels et de locaux, point-justice en QP et actions du GIP 1500 €

➤ Année 2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN	
Participation financière :	Subvention de 5000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de personnels et de locaux, point-justice en QP et actions du GIP 1500 €

➤ Année 2025

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND MONTAUBAN	
Participation financière :	Subvention de 5000 €
Participation en nature :	Mise à disposition de personnels et de locaux, point-justice en QP et actions du GIP 1500 €

III – COMPTES PREVISIONNELS

Fait à Montauban le 20 avril 2023 En 13 exemplaires.

Lu et approuvé,

La Présidente du Tribunal judiciaire
Mme REIS

Le Procureur de la République
M SAUVAGE

Le Préfet du département du Tarn et
Garonne
M ROBERTI

Le Président du Conseil Départemental de
Tarn et Garonne
M WEILL

L'Association départementale des maires
M PEZOUS

La Présidente de la Communauté
d'agglomération du Grand Montauban
Mme BAREGES

La Bâtonnière de l'Ordre des avocats
Me ROCA

Le Président de la C.A.R.P.A.
Me SUCAU

Le Président de la Chambre
interdépartementale des notaires de la
Cour d'appel de Toulouse représenté par la
Présidente déléguée au T.J de Montauban
Me GIROT

Le Président de la Chambre régionale des
Commissaires de justice représenté par la
Présidente déléguée au T.J de Montauban
Me MAUREL-TOURON

L'Association UDAF
M RENIER

L'Association France-victimes 82 – AVIR
Me PUERTOLAS